



Lettre recommandée avec AR

N°

Mme Frédérique VIDAL
Ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
21 rue Descartes
75005 PARIS

Le 20 avril 2021

Objet : Renforcement des contrôles et protection des animaux de laboratoire

Madame La Ministre,

Deux millions d'animaux sont utilisés chaque année à des fins d'expérimentation dans les laboratoires français. Toutes les expériences menées, aussi peu invasives soient-elles, font souffrir les animaux qui les subissent, ainsi que leurs conditions de vie. Cette situation est d'autant plus inacceptable que des expériences réalisées sur les animaux sont inutiles et pourraient être supprimées : expériences menées pour « occuper les équipes » ou simplement pour commercialiser un énième produit déjà présent sur le marché. Nous le savions, mais des témoignages récents en attestent de nouveau.

Les animaux de laboratoire sont encadrés par la directive européenne de [2010/63/UE](#), déclinée en droit français. Cette réglementation assure un seuil minimal de protection des animaux, mais encore faudrait-il qu'elle soit respectée. Or, comme nous avons pu le révéler à plusieurs reprises lors de nos enquêtes précédentes, et comme le constatent cette fois-ci des employés de laboratoires eux-mêmes, **les laboratoires outrepassent largement le cadre juridique en toute impunité.**

Nous publions ce jour **deux témoignages accablants de professionnels** qui dénoncent le traitement des animaux dans les laboratoires français. Vous n'aurez probablement pas le temps d'accorder à nos témoins les 22 minutes que durent leurs propos et nous vous en dressons un court résumé. Ces employés, l'une chercheuse, l'autre animalière, travaillent pour deux laboratoires distincts : elles ne sont pas militantes de la cause animale et l'on ne saurait leur reprocher une sensiblerie excessive à l'égard des animaux.

Ces lanceurs d'alerte dénoncent notamment :

- Des cadences élevées et un manque de formation du personnel qui entraînent des **situations de maltraitements** ;
- Des **taux de prélèvements (de sang) sur les animaux supérieurs** aux protocoles enseignés dans les universités et écoles vétérinaires ; et dans des conditions absolument illégales (prélèvement sur animal à l'agonie) ;
- Des déficits de formations du personnel et des formations qui s'avèrent complètement en décalage avec leur réalité ;
- Des **conditions de vie illégales** (cages non conformes, équipements d'un autre âge)

- L'obligation pour le personnel de **fracasser les animaux blessés** ou les lapereaux « en surplus » dans une série. Cette mise à mort par « percussion crânienne » extrêmement cruelle, est pourtant interdite pour les lapins de plus de 5kg et ne devrait en aucun cas être réalisée en routine, encore moins sur des animaux en bonne santé.

La liste des infractions à la réglementation qui sont sources de souffrances pour les animaux est malheureusement bien longue et ces abus continuent **parce que les contrôles sont insuffisants**.

Trop peu nombreux, ils sont surtout **annoncés à l'avance**, comme l'explique notre premier témoin, ce qui permet aux laboratoires de se montrer sous leurs meilleurs jours, et de dissimuler leurs pratiques illégales. En outre, ces contrôles sont réalisés *avant* ou *après* les études mais en aucun cas *pendant* que les animaux sont soumis aux tests, ce qui limite considérablement leur portée. Enfin, notre deuxième témoin, elle-même membre d'un comité d'éthique, dénonce leur totale incapacité à jouer leur rôle de garde-fou.

C'est la raison pour laquelle, Animal Testing, qui a pour rôle de défendre ces animaux de laboratoire, exhorte votre ministère à :

- **augmenter le nombre de contrôles** sur le respect de la réglementation concernant la protection des animaux de laboratoire ;
- mener ces **contrôles de manière inopinée** ;
- **renforcer les sanctions** en cas de non-respect de la réglementation
- **interdire la pratique qui consiste à frapper les animaux contre des murs ou des tôles en fer** (désignée dans la réglementation par l'euphémisme de « percussion crânienne ») pour les animaux qui ne souffrent pas de problème de santé.

L'expérimentation animale suscite un rejet croissant de la part de la population. **89% des Français se montrent d'ailleurs favorables à son interdiction** si des méthodes substitutives existent (IFOP -30 Millions d'amis 2020).

Garantir le strict respect de la réglementation européenne dans les laboratoires français est de votre devoir. Nous espérons donc que vous prendrez rapidement toutes les mesures en ce sens.

Restant à votre entière disposition pour un échange à ce sujet, nous vous remercions par avance de votre attention et vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Audrey Jougla

Présidente d'Animal Testing

